

Le gardien de prison condamné pour violences

Par DAVID LIVOIS

Un surveillant de la prison de Liancourt a été condamné hier pour des coups portés sur un détenu en 2006. L'affaire illustre les débuts difficiles de cette maison d'arrêt.

« *Quand un détenu entre en prison, on attend qu'il en ressorte entier. Cela n'a pas été le cas pour Djamel Zerfaine...* » Affaire peu courante et réquisitions assez inhabituelles, hier après-midi, au tribunal correctionnel de Beauvais. Au moment où l'administration pénitentiaire lance une vaste campagne de recrutement, Thibault C., surveillant pénitentiaire de 32 ans, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour des violences volontaires exercées à l'encontre d'un détenu en août 2006 au centre de détention de Liancourt. Le gardien devra également verser 800 € au plaignant au titre du préjudice moral.

« Absence de commandement »

L'affaire a été révélée par la compagne de Zerfaine après que celle-ci l'a découvert le visage tuméfié lors d'un parloir. Depuis, la justice reproche au gardien d'avoir asséné deux coups de coude au visage de Djamel Zerfaine alors que ce dernier, menotté et encadré d'une escorte, quittait sa cellule pour rejoindre le quartier disciplinaire. « *J'ai senti une morsure sur ma main droite, s'est défendu le surveillant, transféré depuis dans une maison d'arrêt du nord de la France. Je savais qu'il était toxicomane et atteint d'une hépatite C. Ce geste était avant tout un réflexe de défense. J'ai surtout réagi par peur...* »

« *En vérité, cet incident reflète davantage les dysfonctionnements propres à la prison de Liancourt à ses débuts* », résume pour sa part M^e Marie Dosé, avocate du plaignant. *Des dysfonctionnements clairement relevés dans le rapport dressé à l'époque par l'inspection des services pénitentiaires.* » Les conclusions de l'ISP sur ces faits d'août 2006 sont effectivement révélatrices. Elles font état d'un « *dérèglement profond dans le fonctionnement du centre* », d'une « *maîtrise perdue* » ou encore « *d'absence de commandement.* » Un constat corroboré par la Commission nationale de la déontologie de la sécurité (CNDS). A l'époque, la CNDS dénonçait « *des violences illégitimes* » et un délitement des fonctions et des responsabilités d'une partie de l'encadrement. Depuis, « *la situation à Liancourt s'est sensiblement améliorée, nuance François Bes, de l'Observatoire des prisons. Au moment des faits, l'établissement était tout récent, il a ouvert en 2004. Les gardiens étaient livrés à eux-mêmes. Et, avec la surpopulation carcérale, le contexte n'était pas évident.* »